

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 juin 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

Est présente madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe.

1. **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

19-06-159

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-06
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. **Adoption du règlement pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 237-06**

RÈGLEMENT NUMÉRO 409-19 pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-06

ATTENDU QUE

sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 237-06 un solde non amorti de 622 600.00 \$ sera renouvelable le 22 septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 12 452.00 \$, soit 2%;

ATTENDU QU' il est impossible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et habitation Québec conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion et un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu copie de ce règlement le 7 juin;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-160

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement portant le numéro 409-19 pour des frais de refinancement soit adopté.

ADOPTÉ

4. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h02.

Réjean Beaulieu, maire

Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe